



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N°59 du 20 mai 2014

LA CARTE D'IDENTITE INTERNATIONALE FIVA

L'OPERATION CARTE D'IDENTITE FIVA AU MANS CLASSIC

Chers Amis,

Pour préserver les véhicules anciens et promouvoir la culture du véhicule d'époque, la **Fédération Internationale des Véhicules Anciens (FIVA)** a défini une **Carte d'Identité Internationale FIVA (CI FIVA)** réservée aux véhicules de plus de 30 ans, préservés et maintenus dans un état correct. C'est un document international, d'un modèle unique pour tous les pays membres de la FIVA, qui décrit les principales caractéristiques techniques d'un véhicule de collection et qui précise deux éléments importants du véhicule, sa classification technique et le groupe de préservation auquel il appartient.

A quoi sert la CI FIVA :

- **Pour le véhicule**, pouvoir participer aux manifestations internationales FIVA ou autres dont les organisateurs demandent ou recommandent cette carte pour l'inscription des véhicules,
- **Pour le propriétaire**, et pour un futur acheteur, disposer d'une information sur les caractéristiques techniques et sur l'état du véhicule la plus complète et la plus fiable possible,
- **Pour la FIVA et la FFVE**, connaître et garder trace de l'historique des véhicules, des modifications apportées, des restaurations effectuées, et d'avoir la meilleure connaissance possible des répliques ou des faux en circulation.

Comment obtenir la CI FIVA en France :

- Le propriétaire remplit un questionnaire de demande de CI FIVA, questionnaire technique de tous les éléments importants du véhicule, pour lesquels il doit préciser s'ils sont d'origine, modifiés mais conformes aux spécifications d'origines, ou modifiés avec description des modifications. Le propriétaire déclare sur l'honneur la justesse des informations, signe ce document et s'engage à signaler à la FFVE les modifications ultérieures importantes qui seraient apportées au véhicule.
- Le véhicule est examiné par un **Commissaire Technique FFVE** en présence du propriétaire, examen visuel s'appuyant sur le questionnaire de demande.
- Le commissaire Technique propose une **classification technique** et un **groupe de préservation**. En cas de besoin, il peut consulter d'autres experts.
- Le dossier complet reçu par la FFVE est soumis au responsable des Commissaires Techniques qui valide les informations, demande éventuellement des explications et pour le cas de véhicules dits sensibles, demande systématiquement une enquête complémentaire auprès de clubs ou de spécialistes de la marque concernée.
- La FFVE émet la CI FIVA du véhicule et adresse un double à la FIVA pour enrichir sa base de données internationale.
- La carte d'Identité est valable 10 ans ou jusqu'au changement de propriétaire du véhicule.

Les classifications techniques et groupes de préservation

Pour caractériser le véhicule examiné par le commissaire technique, la FIVA a défini 5 niveaux de classification technique et 4 niveaux de groupes de préservation. Ce sont :

Classification technique

- **A - Standard** (conforme aux spécifications de série)
- **B - Modifié à l'époque** (modifié dans un but précis, représentatif de son genre donc ayant un intérêt historique)
- **C - Reproduction et Répliques** (copie d'un véhicule historique fabriqué hors de son époque mais ayant plus de 30 ans. Un tel véhicule doit être clairement identifié comme étant une reproduction)
- **D - Modifié après la période de production** (modifications après la période de production mais respectant les caractéristiques d'époque)
- **E - Exception** (véhicule historique ayant une identité connue sur lequel des modifications ne respectant pas les caractéristiques d'époque ont été opérées en dehors de la période de production.

Groupe de préservation

- **1 - Original** (tel que sorti d'usine, non modifié et peu dégradé)
- **2 - Authentique** (en état d'origine, jamais restauré, conforme aux spécifications d'origine et avec éventuellement quelques réparations de peinture, sellerie, chromes...)
- **3 - Restauré** (véhicule partiellement ou entièrement démonté, pour être rénové ou reconstruit suivant les spécifications d'origine)
- **4 - Reconstitué** (pièces de plusieurs véhicules remontées en un seul véhicule aussi proche que possible des spécifications d'origine).

En ces temps où le marché du véhicule de collection est international et où il est de plus en plus difficile de suivre l'origine, les évolutions et les transformations des véhicules anciens, la carte d'identité FIVA grâce au questionnaire rempli par le propriétaire, validé par un ou plusieurs commissaires techniques et classé suivant la notation précédente, apporte des éléments de conformité et d'authenticité qui sont appréciés par les collectionneurs de véhicules anciens.

De plus amples informations peuvent être consultées sur le site internet de la FFVE (www.ffve.org) rubrique International, ainsi que sur le site de la FIVA (www.fiva.org).

Une 1^{ère} opération Carte d'identité FIVA est organisée à l'attention des propriétaires participants au Mans Classic les 5 et 6 juillet 2014. Vous en trouverez les modalités ci-dessous.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,
Olivier Weyl
Président

Etienne Anglade,
Responsable FFVE des commissaires techniques
en charge des cartes d'identité FIVA

Opération Carte d'Identité FIVA, Le Mans Classic (5 & 6 juillet 2014) A l'attention des propriétaires participants

Cher Passionné,

Comme annoncé, la FFVE sera en mesure de délivrer des **cartes d'identité FIVA** pour votre véhicule au Mans Classic 2014.

Voici les modalités de l'opération Carte d'Identité FIVA au Mans Classic.

1. Inscription, par renvoi, **impérativement avant le 15 juin**, de la fiche ci-dessous à Etienne Anglade :
 - par courriel etienne.anglade@ffve.org, copie secretariat@ffve.org
 - par courrier : La Coudrée, 22 rue du Bois Prieur, 28410 Abondant.
2. Impression, par vos soins, à partir du site www.ffve.org, (rubrique « International » / Document à télécharger), de votre dossier CI FIVA :
 - Demande de Carte d'Identité FIVA, y compris page Fiche Suiveuse
 - trois photos (voir formulaire de demande).
 - Autres documents attestant de l'historique de votre véhicule, s'il en existe (factures, anciens propriétaires, etc.)
3. Renseignement complet de ces documents par vous-même. Merci de les apporter au Mans.
4. Information par Etienne Anglade, dans la deuxième quinzaine de Juin, via courriel, d'une heure de rendez-vous avec un Commissaire Technique FFVE pour l'examen du véhicule, sur l'espace où il se trouvera au Mans Classic (pas de déplacement du véhicule).
5. Sur place, avec le Commissaire Technique FFVE :
 - Inspection du véhicule, à l'heure dite. Aucun examen ne pourra se dérouler sans le dossier complet.
 - Vérification du formulaire de demande, en votre présence
 - Renseignement de la Fiche Suiveuse par le Commissaire Technique.
 - Paiement par chèque (à l'ordre de la FFVE) de la somme due (voir dossier).
 - Remise d'une « carte provisoire Le Mans Classic ».
6. Transmission du dossier à la FFVE. Votre Carte FIVA définitive vous sera délivrée par la poste sous 4 semaines.

Le Flash Info FFVE : à diffuser sans modération...
Egalement sur www.ffve.org rubrique Publications Actualités.



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Fiche d'inscription à l'opération Carte d'Identité FIVA, Le Mans Classic 2014

A renvoyer, **impérativement avant le 15 juin** :

- par courriel à : etienne.anglade@ffve.org copie secretariat@ffve.org
- par courrier à : Etienne Anglade - La Coudrée, 22 rue du Bois Prieur, 28410 Abondant.

Fiche Carte d'Identité FIVA Opération Le Mans Classic – 5 & 6 juillet 2014		
Nom	Prénom	
Adresse postale	Email	
Téléphone fixe	Téléphone portable	
Véhicule		
Marque	Modèle	Année
Lieu d'exposition au Mans Classic (si connu)		
Date	Signature	
Eventuellement bref historique ou spécificités du véhicule		

Il est rappelé au propriétaire de s'assurer que son dossier est complètement documenté et comporte bien toutes les pièces demandées avant de le remettre au commissaire technique.